

Nouméa, le 16 août 2011.

Direction de l'Environnement
Province Sud
M Le Directeur
BP 3718
98846 Nouméa CEDEX

PROVINCE SUD Direction de l'environnement	ARRIVÉE LE 19 AOÛT 2011							
	N° 30855							
	Dir.	CM juri.	CM EDT	CM cyné.	SAF	SPPR	SCB	SAPM
AFFECTE						V		
COPIE								
OBSERVATIONS	 2210814 → AGC							

Objet : Réponses au compte rendu d'inspection en date du 28 juillet 2011, transmis le 8 août 2011, reçu le 10 août 2001.

N/Réf. : 110816C APK/APK

Monsieur le Directeur,

Suite à la transmission du compte rendu cité en objet concernant votre visite d'inspection en date du 21 juillet 2001 sur notre site de Gadji, nous souhaitons vous préciser les actions mises en place à ce jour, les actions en projet, ainsi que nos observations éventuelles :

A) Point a : De la reprise de l'étanchéité de l'alvéole B2 :

Vous pouvez trouver ci-joint le devis validé que nous transmettons ce jour suite à la proposition de Terra NC. La réalisation des travaux aura lieu suite à l'arrivée des équipes sur le territoire et en amont des travaux d'étanchéité du casier C. L'assistant à maîtrise d'ouvrage, le bureau SADT sera en charge du suivi des travaux ainsi que GRS Valtech.

B) Du curage du bassin de collecte des eaux pluviales :

Comme cité dans le compte rendu, la CSP réalisera les travaux de nettoyage dès que les conditions météo seront favorables.



C) De la présence de déchets dans l'alvéole B2

La CSP s'engage à faire nettoyer les déchets épars sous quelques jours.

D) De la présence de pneumatiques usagés hors de la plateforme :

Ces pneumatiques seront retirés au fur et à mesure et lors de la réalisation du parement de protection du casier C.

Vous souhaitant bonne réception des présentes informations, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Directeur, l'expression de nos plus respectueuses salutations.